

## DISTANCES RECOMMANDÉES

# LORS DE LA PLANTATION D'ARBRES SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

INFRASTRUCTURES	DISTANCES RECOMMANDÉES
Luminaire de rue	3m
Conduite d'égouts et d'aqueduc, privé ou public	3m
Câbles électrique ou téléphonique aérien et souterrain	3m
Bordure/bord de pavage de rue et d'un trottoir	3m
Borne-fontaine	3m
Bâtiment principal	3m
Piscine	3m
Aire de stationnement	1m
Triangle de visibilité	Interdit
Emprise publique	Interdit

